

**Conseil Municipal**  
**du 6 mars 2017**

**Présents** : Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Dominique BARBOT, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

**Absents excusés**

Madame Géraldine GERIN

Monsieur David SUPPLICIAU

Pouvoir de Madame Sophie CAILLARD à Madame Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

**Secrétaire de séance** : Madame Alison PETIT

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation et indique une notification de subvention de 9391 € pour les travaux de sécurisation des écoles, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

- 1- **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC SNCF RESEAU – PARCELLE C1054 p**  
Afin de mettre à disposition de la Communauté de Communes un emplacement pour y aménager un point d'apport volontaire pour la collecte et le tri des ordures ménagères, la commune avait conclu en 2012 avec Réseau Ferré de France (devenu depuis SNCF RESEAU) une convention d'occupation temporaire d'une partie de la parcelle cadastrée C 1054p située rue Jean Jaurès. Cette convention, d'une durée de 5 ans, est arrivée à son terme le 31.12.2016. SNCF RESEAU propose à la municipalité de la reconduire pour une durée identique, avec un loyer annuel de 230,00 € HT, ainsi qu'un forfait de 23,00 € HT pour impôts et taxes. Les frais de dossier s'élèvent à 100,00 € HT. L'acquisition de la totalité de la parcelle C1054 est évoquée. Madame le Maire indique que cette question a été posée aux interlocuteurs de SNCF RESEAU pour ce dossier, sans réponse pour le moment. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention, ainsi que le montant de la redevance annuelle de 230 € HT, augmentée d'un forfait de 23,00 € HT pour impôts et charges et autorise Madame le Maire à signer la convention.
- 2- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL D'UN ELEVE EN CANTINE**  
Un élève malade de l'école élémentaire fréquentera la cantine scolaire à partir du 9 mars prochain. Son auxiliaire de vie scolaire (AVS) doit l'aider pour ses repas. Le temps de pause méridienne étant identifié comme un temps municipal, les services départementaux de l'Education Nationale ont transmis à la municipalité une convention de mise à disposition à la cantine de l'AVS pour exercer ses fonctions auprès de l'enfant, une journée par semaine, de 12h à 13h15, du 06.03.2017 au 07.07.2017. Madame le Maire précise que cette mise à disposition n'implique aucun surcoût salarial pour la municipalité, la rémunération de l'AVS étant prise en charge par l'Education Nationale. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition de l'AVS pour l'accueil de l'enfant à la cantine et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.
- 3- **VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE**  
Le Conseil Municipal a, par délibération du 28.03.2014, fixé le montant des indemnités de fonctions au Maire. L'indice brut terminal de la fonction publique sert de base au calcul des indemnités de fonction. Les termes de la délibération se réfèrent à l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur à cette date pour fixer ces indemnités, soit 1015. Cet indice ayant été revalorisé au 1<sup>er</sup> février 2017, Madame le Maire propose, sur les conseils de la Trésorerie, de modifier les dispositions communales relatives à la détermination des indemnités de fonctions du Maire, en faisant uniquement référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique », permettant ainsi une revalorisation automatique, sans avoir recours à une nouvelle délibération. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2017, de fixer le montant des indemnités brutes mensuelles pour l'exercice des fonctions de Maire à 43 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
- 4- **VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE**  
Madame le Maire explique qu'il convient pour les mêmes raisons de modifier la délibération relative au versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire.  
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2017, de fixer le montant des indemnités brutes mensuelles pour l'exercice des fonctions d'Adjoint au Maire à 16,5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
- 5- **MODIFICATION DU REGLEMENT DE VOIRIE**  
Madame le Maire informe l'assemblée que suite à des travaux réalisés sur les réseaux par des entreprises de travaux publics, les services municipaux ont constaté à plusieurs reprises que les travaux de réfection de la chaussée n'avaient pas été menés dans les règles de l'art, conformément au règlement communal de voirie. Aussi Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter au règlement de voirie un tableau de suivi des interventions et réparations, et de modifier le règlement communal en ce sens. Les membres du Conseil Municipal saluent cette proposition initiée par le responsable du service technique, et décident à l'unanimité d'adopter au règlement un tableau de suivi en annexe et de modifier l'article 48 du règlement communal de voirie en conséquence.

## 6- QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire indique que le recensement de la population est terminé. Les chiffres doivent encore être re-travaillés par l'INSEE, mais une première analyse rapide laisse présager un maintien de la population par rapport au recensement de 2012, avec une hausse du nombre d'habitations.
- L'opération « J'aime la Loire propre », patronnée par la Fédération pour la Protection de la faune sauvage, s'est déroulée le samedi 4 mars dernier. La municipalité adresse ses félicitations et ses remerciements à la vingtaine de participants qui a bravé la pluie et récolté 670 kg de déchets ! (hors ferraille)
- Madame le Maire signale la parution d'un article de journal au sujet de la campagne de stérilisation des chats errants menée par le refuge de Thiernay. Madame le Maire en profite pour rappeler que ce type d'opération est mené depuis plusieurs années sur la commune de Neuvy, en collaboration avec l'Association 30 MILLIONS D'AMIS et remercie les participants pour l'avoir suivie dans cette démarche, ainsi que le Docteur RAMJA, vétérinaire à Neuvy et partenaire de l'opération. Madame PETIT indique qu'environ 52 chats ont été stérilisés sur la commune depuis la signature de la convention avec l'association.
- Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle est quotidiennement sollicitée par les candidats à l'élection présidentielle pour un parrainage. Elle donne lecture d'un manifeste rédigé par l'Association des Maires de France (AMF) et des présidents d'intercommunalités « pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » et que l'association soumettra aux candidats à l'élection présidentielle.

Madame le Maire donne lecture du cahier de doléances.

Madame le Maire donne la parole au public.

Un administré souhaite simplement indiquer que suite à la dernière réunion du Conseil des Sages, des débordements dangereux de haies sur la voie publique ont été signalés. Un propriétaire a fait le nécessaire.

Madame le Maire clôt la séance à 20h45.

Le secrétaire de séance,  
Alison PETIT

Le Maire,  
Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ